



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES RESERVE

Section : ESPAGNOL

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Dolorès Beauvallet
présidente du jury

Avec la collaboration de
Julie Gravy, Fabienne Le Gall, Isabelle Hareux et Xavier Rodriguez Álvarez

pour la rédaction des rapports d'épreuves

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Concours du second degré

Rapport de jury

Le nombre de postes offerts au concours réservé d'espagnol a été, cette année encore, à la mesure des besoins effectifs de la discipline et du recrutement de professeurs non-titulaires effectué ces dernières années. Le nombre des inscrits, malheureusement, s'est révélé insuffisant et, comme pour la session 2014, le jury n'a pas eu lieu de déclarer admissibles des candidats en nombre proportionnel à celui des postes offerts.

Le tableau ci-dessous montre la proportion des candidats admissibles, puis admis, par rapport au nombre des inscrits ; il met en lumière également l'écart important entre les candidats qui se présentent au titre du public et ceux de leurs collègues du CAER :

Concours	Postes offerts	Nombre d'inscrits	Admissibilité	Admission
Concours réservé	65	141	39	29
CAER réservé	35	166	79	35 + 5

Bien que le vivier des professeurs non-titulaires d'espagnol existe dans toutes les académies, il semble que les conditions d'éligibilité et la définition des épreuves en découragent beaucoup ; on ne peut que conseiller aux personnels concernés de vérifier auprès des services rectoraux s'ils remplissent bien toutes les conditions pour se présenter au lieu de s'en tenir à des rumeurs parfois infondées. Rappelons que les concours réservés ont été mis en place dans le cadre d'une politique volontariste de résorption de la précarité ; encore faut-il que les candidats s'informent de leur situation effective et qu'ils assument la démarche de s'inscrire au concours.

L'écart déjà constaté entre les candidats qui se présentent au titre du public et ceux de leurs collègues du privé reste cette année encore important. Plus nombreux, mieux préparés, les candidats du CAER se mesurent à un concours très sélectif. Le jury n'a pas hésité à proposer, comme il y était autorisé, une liste complémentaire de cinq candidats qu'il a estimé de grande valeur.

D'une façon générale, les prestations des candidats aptes à concourir montrent un net progrès dans la manière d'appréhender la forme du concours. Au cours de la session 2015 ils ont envisagé les deux épreuves, écrite et orale, selon une professionnalité de bon aloi et c'est en futurs enseignants qu'ils valorisent une expérience professionnelle fondée sur des méthodes réfléchies et des outils pédagogiques adaptés à des situations décrites avec bon sens et réalisme. Le jury s'en félicite et encourage les futurs inscrits à conduire dans le même souci leur projet de titularisation.

Les épreuves ont eu lieu cette année au lycée Kléber de Strasbourg. Il convient de souligner la qualité de l'accueil réservé à ce concours et de remercier l'équipe de l'établissement et tous ceux qui ont contribué à son bon déroulement.



Concours du second degré

Rapport de jury

Composition du jury

Présidente : Dolorès Beauvallet, inspectrice générale de l'Éducation nationale

Vice-président : Gérard Mari, IA-IPR de l'académie de Nancy-Metz

Mario Barbuti, professeur agrégé, Académie de Versailles

Yannick Boutier, professeur certifié, Académie de Paris

Grégory Dubois, professeur agrégé, Académie de Versailles

Véronique Gil-Martinez, professeure agrégée, Académie d'Amiens

Djamila Gouné, professeure certifiée, Académie de Nancy-Metz

Julie Gravy, professeure agrégée, Académie d'Amiens

Isabelle Hareux, professeure agrégée, Académie d'Amiens

Ángel Luis Hernandez, professeur certifié, Académie de Paris

Grégory Jaspard, professeur agrégé, Académie de Versailles

Fanny Kumielan, professeure agrégée, Académie de Nancy-Metz

Fabienne Le Gall, professeure certifiée, Académie de Paris

Bernardo Lopez Navarro, professeur certifié, Académie de Bordeaux

Jean-Antoine Pavon, professeur certifié, Académie de Montpellier

Angélique Quer, professeure certifiée, Académie de Paris

Luisa Refes, professeure certifiée, Académie de Créteil

Xavier Rodriguez Alvarez, professeur certifié, Académie de Paris

Ángel Sanchez, professeur agrégé, Académie de Nancy-Metz

Emile Garcia, professeur certifié, Académie de Paris

Christine Montanini, professeure certifiée, Académie de Nancy-Metz



Concours du second degré

Rapport de jury

L'épreuve écrite d'admissibilité

Rapport établi par Julie Gravy et Fabienne Le Gall

I. Considérations générales.

Le concours réservé est un concours, il convient donc de s'y préparer. La lecture des textes parus au Bulletin Officiel qui en définissent les modalités dans un premier temps puis celle des rapports du concours réservé des sessions 2013 et 2014 et des rapports du CAPES interne s'avère donc nécessaire et constitue une aide précieuse pour la rédaction du RAEP. Ce travail préliminaire permettra au candidat d'éviter un grand nombre d'écueils et d'élaborer un RAEP cohérent et structuré, en adéquation avec les attentes de ce concours. Le jury a constaté qu'une grande part des candidats a proposé des dossiers répondant aux exigences. Il semble toutefois important de rappeler ici quelques recommandations aux futurs candidats.

La mise en forme devrait pouvoir servir le contenu et permettre au jury d'identifier les étapes et les axes suivis. Rappelons que le dossier de RAEP est le seul document qui permette d'évaluer le candidat et d'opérer la sélection de l'admissibilité. Que penser d'un travail où les accents sont portés à la main quand la maîtrise des technologies de l'information et l'aptitude à se former seul sont deux des compétences attendues du professeur ? Que révèle un rapport qui ne respecte pas les consignes données ou un dossier de 6 pages sans titre et sans paragraphes ? Comment imaginer que les candidats qui proposent de tels dossiers soient en mesure de respecter les textes officiels orientant la pratique du métier ?

« Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline. » Voici ce que stipule le BO n° 29 du 22 juillet 2010 qui définit les compétences à acquérir par les professeurs. Nous tenons à insister une nouvelle fois sur ce point, dans le cadre d'un travail écrit et préparé. Il s'agit de respecter les règles de ponctuation et d'orthographe, de maîtriser la syntaxe et la morphologie et de faire preuve de connaissances lexicales suffisantes. A titre d'exemple, il est inconcevable pour un professeur d'omettre le « ne » de la négation, de ne pas maîtriser les terminaisons des conjugaisons ou d'utiliser un registre de langue inadapté.

Le candidat se doit également de maîtriser les termes pédagogiques et didactiques propres à son enseignement tels que « séances, séquences, compétences et activités langagières », mais il se gardera de manipuler une langue émaillée de jargon qui la rendrait inauthentique. Faire valoir son expérience n'est pas faire montre de vocabulaire scientifique, mais proposer une réflexion construite et personnelle qui prend appui sur une pratique concrète.

Tel que le stipule le BO n° 29, « une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement ». Les courts passages rédigés en espagnol doivent donc témoigner de la maîtrise de sa discipline et de la rigueur du candidat. Lorsque des erreurs en langue espagnole sont constatées dans un énoncé de quelques lignes tout au plus et dans un travail écrit et relu, le jury peut raisonnablement mettre en doute la qualité de l'espagnol donné à entendre et à enseigner.



Concours du second degré

Rapport de jury

Rigueur et sérieux sont des qualités nécessaires au métier d'enseignant et le dossier de RAEP doit en être le reflet. Il est regrettable que le jury ait à formuler ces remarques pour la troisième année consécutive, toutefois, l'ensemble des membres dudit jury a également apprécié de lire des rapports complets et soignés, rédigés dans une langue claire et précise, qui exposaient avec pertinence une situation d'apprentissage.

I. Première partie du RAEP : présentation du parcours professionnel du candidat.

La rédaction de la première partie obéit à certaines règles bien définies dans le texte du Bulletin Officiel: « Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. »

Il ne s'agit en aucun cas de dresser une liste de toutes les expériences professionnelles, mais de mettre en lumière celles qui sont dignes d'intérêt dans le parcours du candidat en tant qu'enseignant. Il est judicieux de faire état de la variété des établissements et des publics, de valoriser certains choix opérés, d'évoquer les apports et les bénéfices que chaque expérience a pu apporter à sa pédagogie.

Il est important de comprendre que cette première partie expose ce qui fonde la volonté du candidat d'être enseignant. Dès lors, les considérations personnelles ou privées sont à écarter. La passion pour un pays hispanophone ou la passion pour la langue espagnole ne peuvent suffire à expliquer qu'on aspire à devenir enseignant, et encore moins qu'on le devienne.

Cette première partie est donc une présentation synthétique et analytique où la réflexion sincère et personnelle du candidat sur le métier d'enseignant et ses enjeux trouve toute sa place.

II. Seconde partie du RAEP: la réalisation pédagogique.

« Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter. »

Dans une grande majorité, les candidats ont choisi de présenter une séquence pédagogique de collège ou de lycée. Par conséquent, la connaissance des programmes et la maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques sont des prérequis indispensables pour l'élaboration de cette séquence et le candidat doit savoir ce qu'est une séquence et comment elle se construit. Il dispose des textes parus au Bulletin Officiel, des documents d'accompagnements publiés sur le site d'EDUSCOL et des sites dédiés à l'enseignement de l'espagnol de différentes académies qui proposent des exemples de séquences.



Concours du second degré

Rapport de jury

1. Contenu

Dans un souci d'efficacité et de clarté, le candidat doit indiquer tout au début de la deuxième partie du RAEP, le niveau et la classe avec laquelle il a mis en place la séquence pédagogique décrite. L'annonce du projet doit également être faite au début de cette deuxième partie, ce qui rendra plus claire l'introduction des documents utilisés dans la séquence.

Il est également utile de décrire la thématique autour de laquelle s'articule la séquence présentée et la notion dans laquelle elle s'inscrit, de numéroter les séances (dont le nombre doit être raisonnable), de montrer quels sont les objectifs visés - linguistiques, culturels, socioculturels et pragmatiques - de citer les documents étudiés, et de les insérer en annexes. Le cas échéant, le candidat fera un petit descriptif des vidéos, des documents audio utilisés car le jury peut ne pas connaître les documents en question.

Les annexes, comme mentionné dans les textes officiels, n'excéderont pas 10 pages. Le jury a apprécié de trouver les critères des évaluations proposées, les consignes données aux élèves si elles n'apparaissent pas dans le dossier, des productions d'élèves et des corrigés témoignant du travail réalisé. Lorsque cela est possible, et pour faciliter le travail du jury, la photocopie des documents utilisés peut être jointe. Il est important de fournir des photocopies de bonne qualité.

Afin que le jury prenne conscience du contenu de la séquence, le candidat doit s'efforcer de décrire de façon structurée et avec cohérence la mise en œuvre et la progression proposées.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'utilisation des séquences «mutualisées»; si elles constituent une source précieuse et contribuent à la formation des enseignants, il n'est en aucun cas envisageable de les recopier dans le RAEP. Plagier des séquences va à l'encontre de l'objectif de ce concours qui vise à valoriser l'expérience, la réflexion et la prise de recul. Les dossiers de RAEP présentant ces séquences ont été et seront écartés. De la même manière le candidat veillera à ne pas présenter une séquence telle qu'on peut la trouver dans un manuel scolaire. « Choisir » les documents déjà proposés par un manuel, suivre le livre du professeur et utiliser les fiches d'évaluation dudit manuel ne peut permettre de comprendre la réflexion menée par le candidat ou d'apprécier ses capacités à enseigner en opérant des choix pertinents et adaptés au contexte d'enseignement.

2. Le choix des documents.

Les documents proposés en classe d'espagnol sont inscrits dans une aire culturelle, et visent à la faire découvrir aux élèves. Chaque document proposé doit être interrogé à l'aune de son intérêt culturel, de la curiosité qu'il va susciter, de la comparaison qu'il va générer, en somme il doit être digne d'intérêt et par là-même favoriser la prise de parole et l'apprentissage. Par exemple, il existe autant de façons d'évoquer le thème de l'école qu'il existe de pays hispanophones, de peintres, de poèmes ou d'enfants. Or, certaines des séquences proposées, notamment pour le collège, sont trop souvent identiques et donnent le sentiment de n'être traitées que pour atteindre quelques objectifs linguistiques et tout au plus quelques objectifs socioculturels. Le jury invite donc les candidats à questionner en premier lieu le choix des documents, et à envisager le patrimoine culturel comme première source pour la classe. Nous rappelons, conformément aux programmes



Concours du second degré

Rapport de jury

d'enseignement, qu'il est possible d'introduire la poésie et les chefs-d'œuvre dans toute séquence, dès la première année d'apprentissage.

3. La mise en œuvre pédagogique et didactique

« Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou plusieurs séquences d'enseignement dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. »

La rédaction du RAEP doit montrer la mise en œuvre d'une séquence pédagogique à l'aide d'exemples concrets et doit s'énoncer clairement en évitant tout jargon qui ne ferait qu'alourdir le propos. Il ne s'agit en aucun cas de recopier des passages entiers du C.E.R.C.L. mais d'exposer explicitement la démarche entreprise et d'être capable de justifier les choix réalisés.

Le candidat expliquera ce qui fonde le choix des documents étudiés. Il rendra compte des objectifs retenus pour la séquence. Nous souhaitons rappeler ici que les objectifs linguistiques sont essentiels en ceci qu'ils permettent aux élèves de dire et de comprendre. Ils sont donc en corrélation étroite avec les objectifs culturels ou cognitifs, autrement dit la langue est un outil au service des idées et le sens suscite la volonté de dire.

Certains candidats ont montré comment ils évaluent et analysent les besoins des élèves afin de construire leur séquence, en prenant soin de décrire les étapes et l'enchaînement des activités.

Ces candidats ont ensuite expliqué précisément les stratégies qu'ils mettent en œuvre, notamment celles qu'ils utilisent pour faire accéder les élèves au sens, pour les guider dans leur degré de compréhension et de réflexion, pour faciliter leur prise de parole, pour les aider à rédiger en mettant l'accent sur des exemples précis. D'autres candidats à l'inverse ont pratiqué une sorte de flou : ainsi, évoquer un travail de compréhension de l'oral ou de l'écrit n'a de sens que si le candidat explique quelle stratégie a été retenue pour que les élèves accèdent au sens du document. A ce sujet, le jury souhaite inviter les candidats à réfléchir à la pertinence des questionnaires à choix multiples, notamment en situation d'entraînement. Ces fiches rendent-elles l'élève autonome ? Pourra-t-il réinvestir son apprentissage dans l'étude d'un autre document ? Quel est l'objectif d'une compréhension de l'oral ? Obtenir un bon pourcentage de réussite ou devenir un auditeur de plus en plus autonome ? Faire la liste de tous les nombres cités dans le document ou savoir présenter le thème général d'un document ? Le jury ne peut comprendre les stratégies que met en place un candidat quand il décrit ainsi les étapes d'une séance : « les élèves ont répondu aux questions, nous avons mis en commun et nous avons élaboré ensemble la trace écrite ». Le jury souhaite savoir qui prend la parole, pour dire quoi ;



Concours du second degré

Rapport de jury

comment l'enseignant fait en sorte que tous soient en mesure d'intervenir ; si une forme de pédagogie différenciée est mise en place, même de manière empirique ; quelles questions sont posées, quel type de réponses sont apportées, si l'interaction est favorisée ; quelle est la place de l'enseignant dans l'élaboration des réponses ; les différentes formes de correction (systématique ou ciblée, par l'enseignant, autocorrection, intercorrection). En définitive, le jury souhaite assister à la situation d'enseignement proposée.

4. Prise de recul et analyse.

Il s'agit pour le candidat de faire preuve d'honnêteté intellectuelle et de s'interroger. Il n'existe pas de séquence type, car la théorie doit toujours être confrontée à la réalité de la pratique, aléatoire par définition. Le jury apprécie la capacité du candidat à effectuer un retour réflexif sur son travail afin de l'analyser et de tirer des conclusions objectives sur les faiblesses et les dysfonctionnements constatés, mais aussi sur les réussites. Attention toutefois, reconnaître les réussites ne signifie pas se congratuler vaniteusement, et donc vainement, ou constater que les élèves ont « apprécié » (selon quels critères ?) ou qu'ils étaient « contents » (cela détermine-t-il la qualité d'un enseignement ?). Il convient d'interroger les acquis, linguistiques bien sûr, cognitifs, pragmatiques, mais aussi socioculturels, civiques, réflexifs et culturels des élèves. Cette évaluation est difficile à mener mais elle est essentielle et permet de poser les questions pertinentes. A partir de cette analyse, le candidat pourra faire état des remédiations envisagées dans les séquences suivantes, et proposer des ajustements et modifications à apporter à la situation présentée. Cette prise de recul met en avant la capacité du candidat à progresser et à améliorer la mise en œuvre de son enseignement. Cette année, davantage de candidats ont fait la preuve d'une réflexion perspicace nécessaire au métier d'enseignant. Nous espérons que ce bilan et ces conseils, conjugués à ceux qui ont été prodigués dans les rapports précédents, contribueront à leur réussite de ceux qui s'inscriront à la prochaine session du concours.

L'épreuve orale d'admission

Rapport établi par Isabelle Hareux et Xavier Rodriguez Álvarez

La nature spécifique de l'épreuve orale d'admission suppose une préparation approfondie et la tentation d'improviser est à proscrire absolument. En effet, seule une maîtrise des programmes et des textes officiels, des exigences didactiques et pédagogiques, et du monde hispanique en général, pourra mener le candidat au succès. Il convient d'insister sur la définition du terme « maîtrise » : le candidat doit être capable d'articuler les exigences officielles avec des choix pédagogiques pertinents et adaptés aux niveaux des classes auxquelles ils sont destinés. C'est dans ce cadre qu'une connaissance réelle du patrimoine culturel est nécessaire afin que les connexions entre langue et culture fassent sens. Un tableau de maître ne peut en aucune manière servir uniquement d'illustration et



Concours du second degré

Rapport de jury

le fait de le projeter, d'en faire une simple description, ne saurait constituer une approche culturelle. Son intégration à une séquence doit être méditée et pertinente.

Le jury félicite d'ores et déjà les candidats qui se sont préparés avec sérieux, motivation et professionnalisme. Certains d'entre eux ont su tirer profit de leurs expériences antérieures en faisant preuve d'une réflexion très aboutie sur leur pédagogie et ont fait de réels progrès dans la maîtrise de la langue.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Le candidat dispose de 60 minutes pour convaincre son auditoire de sa motivation, de ses compétences, de sa connaissance du système éducatif et de sa maîtrise de la matière qu'il a choisi d'enseigner. Bien conscient de la nature éprouvante de tout oral de concours, le jury n'a pas cependant vocation à subir les excès de certains candidats et leur manque de savoir-être, qualité première dont doit faire preuve chaque candidat et exigible de tout enseignant : au même titre qu'il ne doit pas l'accepter de l'un de ses élèves, le candidat futur enseignant doit éviter de s'avachir sur sa chaise ou sur la table, de répondre de façon agressive ou trop décontractée, de soupirer, de lever les yeux au ciel ou d'affecter une attitude désabusée.

Le candidat doit par ailleurs montrer qu'il est à l'écoute des questions qui lui sont posées et doit chercher à y répondre de manière précise, sans précipitation. Il doit prendre le temps d'écouter attentivement afin de pouvoir prendre le recul nécessaire pour comprendre ce que les sollicitations du jury impliquent.

Le jury souhaite attirer tout spécialement l'attention sur le soin à apporter tant à la langue française qu'à la langue espagnole : la part accordée à la maîtrise des deux langues dans la notation est importante. Le candidat doit veiller à soigner le débit, l'audibilité et le registre de langue qu'il utilise afin de répondre aux attentes d'un concours de la fonction publique.

Là encore, certains ont eu tendance à confondre aisance et décontraction et à user d'une langue relâchée, omettant par exemple une partie de la négation ou utilisant un lexique familier ou impropre : on n'« attaque » pas un document qui « ne marche pas », on ne confond pas « interprétariat » et « interprétation ».

La langue espagnole est quant à elle parfois mal maîtrisée, imprécise et artificielle. Le jury a relevé des erreurs lexicales (citons par exemple le vocabulaire lié aux activités de la classe : « registrar » pour « grabar », « video » pour « vídeo », « tema » au féminin, « las palabras llaves » pour « clave », la confusion entre « aprender » et « enseñar »), des erreurs dans l'utilisation des prépositions, de fréquents gallicismes, l'absence de maîtrise de la concordance des temps ou encore du vouvoiement : les candidats qui enseignent et prétendent voir leurs compétences reconnues se doivent de s'exprimer dans une langue dénuée de ces erreurs grossières qui ont été trop souvent relevées.



Concours du second degré

Rapport de jury

Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de lire dans les deux langues : travailler des textes riches et variés, mémoriser le lexique qu'ils ne manqueront pas de rencontrer et l'enrichir au fil de leur fréquentation des œuvres, et enfin lire la presse régulièrement.

Pour la plupart, les candidats s'étaient préparés avec sérieux et ont été capables de montrer qu'ils étaient bien armés face au format et au contenu de l'épreuve. Le jury a assisté à quelques prestations brillantes, organisées et exprimées dans une langue fluide, riche et précise, qu'il n'a pas hésité à valoriser.

I. La première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

A. La présentation

La forme de l'épreuve offre un espace de liberté dont il faut cependant savoir tirer parti. Ce sont, il faut bien le dire, les stratégies adoptées par le candidat qui dessinent les contours et la qualité de l'entretien qui suivra.

Une préparation rigoureuse, non seulement de la rédaction du rapport, mais également de la prestation orale, est nécessaire. Cela suppose une réflexion soutenue à partir du moment où le candidat décide de concourir. Les membres du jury attendent d'un futur certifié qu'il soit capable de mettre en œuvre des stratégies pédagogiques pertinentes et puisse justifier ses choix. Chaque parcours mérite l'attention du jury, encore faut-il que le candidat sache en mettre l'intérêt et la singularité en évidence.

Lors de l'oral, le jury a pris connaissance et annoté chaque dossier de RAEP. La présentation doit donc apporter un éclairage nouveau sur le dossier (toute redondance est ainsi malvenue), une vision critique (et non une autoflagellation stérile et contre-productive) ; enfin elle doit mettre en exergue un ou des aspects pertinents de l'ensemble de la démarche pédagogique.

Une préparation et une relecture attentive de leur dossier ont permis à de nombreux candidats de dégager un thème fort : ils l'ont décliné de façon très convaincante, proposant une réflexion sur les permanents ajustements qu'implique nécessairement la pratique de l'enseignement. D'autres ont su mettre en perspective des itinéraires variés et riches d'expériences au service du métier d'enseignant. Comme il a été indiqué, cette expérience prend appui sur une bonne connaissance du système éducatif français et des enjeux de l'enseignement de l'espagnol.

Le jury s'attendait à ce que les candidats aient préparé et problématisé cette présentation bien avant le jour de l'épreuve : certains pourtant l'ont « expédiée » en deux ou trois minutes, alors que d'autres n'ont pas même eu le temps d'aborder l'essentiel de leur propos. D'autres encore, qui l'avaient au contraire trop anticipée, n'ont pas su s'adapter pour éviter une redondance avec le sujet que leur a fourni le jury et qui fait l'objet de la seconde partie de l'épreuve. Il convient donc, lorsque le candidat prend connaissance du



Concours du second degré

Rapport de jury

sujet, de hiérarchiser les parties et, pourquoi pas, d'appréhender les liens entre l'exposé et le sujet puisque celui-ci s'appuie sur le dossier rédigé par le candidat.

B. L'échange avec le jury

Les candidats sont assurés de la bienveillance du jury dont l'objectif est que l'entretien mette en lumière leurs qualités pédagogiques, décelées aussi bien dans le rapport que dans l'exposé. Il faut que les candidats reçoivent les questions du jury comme une invitation à préciser ou à prolonger leur propos ou encore à approfondir certaines pistes seulement suggérées lors de l'exposé. Les candidats déjà en poste et en charge de classes ne doivent donc pas hésiter à demander au jury qu'il précise, voire reformule ses questions: ils s'assurent ainsi d'en bien mesurer tous les enjeux et peuvent y répondre de façon claire, sans digressions inutiles ni surinterprétation.

Certaines questions peuvent aussi permettre aux candidats de mettre en valeur leur capacité à accepter d'éventuelles critiques ou leur aptitude à se remettre en question, sans se laisser déstabiliser, qualités évidemment requises chez un enseignant. Dans tous les cas, les candidats désireux de convaincre leur auditoire doivent se garder de toute manifestation d'arrogance, condescendance, amertume ou défiance.

Les 20 minutes imparties doivent être utilisées au mieux pour expliciter concrètement les étapes du travail mis en œuvre avec les élèves : le choix des documents, les stratégies de réemploi, les tâches proposées, les modalités d'évaluation retenues, etc.

Signaler que les élèves ont « bien aimé » ou que la séquence a « bien fonctionné » ne renseigne pas clairement sur les stratégies qui ont favorisé les apprentissages : le jury attend plutôt de savoir en quoi les choix des documents se sont avérés pertinents et dans quelle mesure ils ont favorisé, par exemple, la prise de parole des élèves.

Il est apparu cette année encore que les connexions entre compétences linguistiques et culturelles sont rarement maîtrisées par les candidats. En effet, l'aspect culturel n'est souvent pas abordé en tant que tel, mais devient un simple prétexte ou se trouve réduit à une illustration, quand il n'est pas totalement éludé : que dire d'une séquence sur les horaires dans laquelle n'apparaissent que des documents élaborés par les maisons d'édition, comme des cadrans ou des emplois du temps d'élèves ? Que penser encore d'un candidat affirmant que la culture, c'est le « mode de vie des Espagnols » ?

Il convient de redire que les programmes du secondaire s'appuient sur une corrélation indissociable entre composante culturelle et composante linguistique et que c'est la première qui détermine la deuxième.

Soulignons également une tendance quasi systématique de la part des candidats à émailler artificiellement leurs propos des incontournables « démarche actionnelle », « pédagogie différenciée », « TICE », « palier » et autre « expression orale en continu ». Si cette terminologie est évidemment à connaître, il n'en reste pas moins qu'elle est porteuse de sens et non purement décorative. L'utilisation du jargon n'est pas gage d'une démarche pédagogique de qualité.

Les prestations dans l'ensemble décrivaient de manière générale des activités mal définies à l'intérieur desquelles la réalisation de la tâche pouvait paraître incohérente. Les



Concours du second degré

Rapport de jury

consignes proposées aux élèves manquaient souvent de clarté et étaient parfois même irréalisables.

Ont été valorisées par conséquent les prestations qui ont su mettre en évidence, sans jargon ni artifice, une connaissance approfondie des programmes et des enjeux du métier d'enseignant, tout en proposant des objectifs ambitieux -et néanmoins réalistes- en permanence réajustés au fil de la séquence, articulant avec aisance les aspects culturels et linguistiques et démontrant l'aptitude des candidats à communiquer dans une langue correcte et fluide.

II. La seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation. L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat.

A. L'exposé du candidat

Le sujet propose aux candidats des pistes sous forme de questions susceptibles de les aider à structurer et à développer leur propos. Les sujets proposés par le jury sont rédigés après une lecture attentive des dossiers de RAEP. Chaque question est de ce fait intrinsèquement liée aux activités décrites dans le rapport, elle porte sur un (ou des) aspect(s) de la situation d'enseignement, ce qui inclut toutes les missions du professeur d'espagnol, en classe ou en dehors de la classe.

Les candidats doivent aborder la question du jury dans sa complexité, c'est-à-dire qu'il faut envisager le niveau de la classe, la série, la nature pluridisciplinaire ou non de l'activité, la gradation de la difficulté, la nature des documents, les stratégies pédagogiques mises en œuvre et, le cas échéant, les différentes formes d'évaluation.

Là encore, le jury a particulièrement apprécié les exposés construits retenant les propositions les plus pertinentes (et non les catalogues de propositions sans lien entre elles), exposés dans lesquels les candidats étaient capables de faire la relation avec les programmes et les textes officiels, mettant en valeur leurs connaissances disciplinaires et prenant en compte les enjeux pédagogiques, l'élève devant être au centre de toutes les pratiques, avec une brève introduction du sujet remis en perspective dans le cadre du RAEP (en évoquant par exemple la compétence de référence) puis une conclusion faisant le lien avec leur propre pratique.

B. Exemples de sujets de l'épreuve orale d'admission



Concours du second degré

Rapport de jury

La liste qui suit n'est pas exhaustive, mais peut cependant permettre aux futurs candidats d'appréhender les pistes qui cette année ont été explorées, sorte de compilation des questions que chaque enseignant peut et doit se poser en permanence afin d'adapter au mieux sa pédagogie à la réalité du terrain.

L'évaluation en cours de langues.

En vous fondant sur des exemples précis :

- *Quelle place et quelles formes prend l'évaluation dans votre enseignement ?*
- *Comment évaluez-vous l'expression orale tout au long d'une séquence d'enseignement ?*
- *L'implication de l'élève dans l'évaluation constitue-t-elle un outil de progression ?*

L'interdisciplinarité dans l'enseignement de l'espagnol.

- *Comment articulez-vous le travail interdisciplinaire avec les notions culturelles du programme ? Quel est son intérêt ?*
- *Quelle place donnez-vous aux outils numériques dans cette démarche ?*
- *Quelles évaluations peut-on préconiser dans ce contexte ?*

Pédagogie différenciée et évaluation.

En vous fondant sur des exemples précis :

- *Précisez quelles stratégies vous mettez en œuvre pour améliorer l'expression écrite dans une classe de niveau hétérogène.*
- *Quels types d'évaluation envisagez-vous dans ce contexte ?*
- *Quel travail donner à la maison ?*

Le travail de l'élève à la maison en tant qu'outil d'apprentissage et de remédiation.

- *D'après vous, quel type d'activités à la maison pourrait faciliter l'apprentissage des élèves ?*
- *Quel rôle joue la mémorisation dans ce processus ?*
- *Vous semble-t-il nécessaire d'évaluer ce travail ? Comment ?*

La composante culturelle au collège et son évaluation.

- *Vous enseignez en classe de troisième. Quel est le programme culturel de cette classe ?*
- *À partir d'exemples précis, comment articulez-vous programme linguistique et programme culturel ?*
- *En utilisant les outils numériques, quelle forme d'évaluation pourriez-vous imaginer ?*

Exploitation de l'outil numérique et objectifs culturels dans l'enseignement de l'espagnol.

- *Sur quel type de documents vous appuyez-vous pour aborder le programme culturel en classe de troisième ?*
- *Comment envisagez-vous les liens avec l'enseignement de l'Histoire des Arts ?*
- *Quelle place prennent les outils numériques dans cette démarche ?*



Concours du second degré

Rapport de jury

C. L'entretien en espagnol

Conformément au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales du concours réservé, le candidat a d'abord répondu en français à la question qui lui a été proposée puis commence l'échange en espagnol. L'entretien offre aux candidats la possibilité d'approfondir les thèmes abordés dans la première partie de l'entretien et pensés pendant les 30 minutes de préparation.

Le jury souhaite attirer l'attention sur l'importance de cet entretien auquel il convient de se préparer avec attention. En effet, cet échange est le seul moment où le niveau d'espagnol est apprécié. Le jury attend d'un futur professeur d'espagnol qu'il puisse communiquer dans une langue fluide, riche et de qualité lui permettant d'exprimer une pensée nuancée en autonomie et en interaction.

Pourtant, les membres du jury souhaitent faire part de leur étonnement quant au niveau d'expression de certains. Que penser d'un candidat qui s'adresse au jury en le tutoyant, emploie systématiquement la préposition « en » après un verbe de mouvement, confond 1^{ère} et 3^{ème} personnes du passé simple ou ne maîtrise pas la concordance des temps ? Il n'est pas sérieux de prétendre concourir à un poste d'enseignant en espagnol sans maîtriser cette langue et nous regrettons de devoir le préciser.

Ainsi, des candidats dont les dossiers laissaient entrevoir une réflexion intéressante sur le métier d'enseignant n'ont pas été admis en raison d'un niveau d'espagnol faible.

Cette partie de l'épreuve est en outre l'occasion d'aborder les sujets culturels au sens large afin de vérifier non seulement les connaissances des candidats, mais encore et surtout leur capacité à en parler, à les partager, à les faire vivre.

Il faut garder à l'esprit que la formation d'un enseignant de langue ne s'arrête pas lorsqu'il quitte l'université, mais se poursuit sur le terrain, lors de séjours en Espagne ou dans un pays latino-américain, mais aussi en salle de classe grâce aux ressources pédagogiques (manuels scolaires ou nouvelles technologies) qui offrent sans limite la découverte de tel écrivain ou artiste, ou encore de telle pratique culturelle. C'est sur cette formation en construction que le candidat peut s'appuyer pour établir un échange fructueux avec le jury. Comme nous l'avons déjà dit, la préparation au concours doit se faire sans rien laisser au hasard. Le jury conseille aux futurs candidats d'organiser leurs préparations autour de plusieurs axes : un programme culturel centré sur des classiques de la littérature hispanique (Cervantes, Lope de Vega, García Lorca, Unamuno, A. Muñoz Molina, Borges, García Márquez, entre autres), mais aussi des ouvrages plus généralistes, sur l'histoire de l'art notamment, et la fréquentation régulière des pinacothèques (y compris en virtuel, voir par exemple les sites du Prado, du Musée des Beaux-Arts de Séville). Nous invitons également les candidats à voir ou à revoir les films de Berlanga, Bardem, De La Iglesia, Buñuel ou encore Iñárritu ou Bollaín.

Le candidat doit ainsi prendre l'habitude d'introduire la langue espagnole dans son quotidien (multimédia, radio, télévision, presse), pour s'en imprégner et s'en approprier la musicalité, la syntaxe, la structure : il faut se défaire le plus possible des erreurs de prononciation ou de grammaire et éviter l'accumulation de gallicismes auxquels les membres du jury ont eu droit cette année encore.



Concours du second degré

Rapport de jury

Le jury a toujours eu pour objectif de mettre en valeur les qualités des candidats, mais à l'impossible nul n'est tenu et lorsqu'aux lacunes de culture générale se sont ajoutés un manque évident de curiosité et des fautes de langues notoires, l'entretien est vite devenu stérile.

Il a en revanche très largement valorisé les prestations qui faisaient état de pratiques cohérentes, ancrées dans la réalité des classes et dépassant les simples déclarations d'intention, qui donnaient à voir et à imaginer, concrètement, quelles étaient les pratiques pédagogiques mises en place, dans une langue espagnole riche et variée, et ce, d'autant plus volontiers qu'elles attestaient que le candidat avait une bonne connaissance de la culture hispanique, une capacité à formuler un point de vue éclairé et personnel sur tel ou tel aspect culturel et enfin une sensibilité réelle à cette civilisation. Certains candidats ont réussi à convaincre l'auditoire de leur niveau de compétences, du plaisir qu'ils avaient à côtoyer la langue espagnole et à partager leurs savoirs.

Le jury félicite les candidats qui ont pris connaissance à bon escient des rapports des sessions précédentes ainsi que ceux qui ont su tirer profit d'une première admissibilité en préparant de façon très consciencieuse cet oral, notamment la partie en espagnol. Ils ont travaillé la langue, y ont visiblement pris du plaisir et ont prouvé qu'ils étaient capables de partager leur passion pour la culture et la langue espagnoles avec le jury et a fortiori avec leurs futurs élèves.